

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°41/03/21-CLE : élection du Président de la Commission Locale de l'Eau

Commission réunie le 15 mars 2021, Visio-conférence

Convocation expédiée le : 19 février 2021

Secrétaires de séance : M. BUSY et Mme. GUIGO

Etaient présents :

Le collège des représentants des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Mmes TATE Corinne et DASSONVILLE Anne
- MM. BLONDEAU Alain (disposant du pouvoir de M. CARON Jean-François), BEHARELLE Pierre, DUBOIS André-Luc, GRAS Christophe, BAEY Olivier (disposant du pouvoir de M. KEMEL Philippe), CANLER Philippe, CHOCRAUX Bernard, PEYRAUD Jean-Jacques, PILETTE Julien, HUMEZ Frédéric (disposant du pouvoir de M. BOSSART Steve), BOS Alain, MONCHY Jean-Marie, GARCIN Alexandre, SENECHAL Pierre (disposant du pouvoir de M. GAQUERE Raymond)
 - 16 présents + 5 pouvoirs

Le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

- Mmes VILLERS Anita (EDA), CADET Jocelyne (fédération de pêche), MOREAU Nina (CR Canoe-Kayak), MOREAUX Maryse (Chambre d'agriculture)
- MM. GALLET Benoît (CEN Hauts-de-France – disposant du pouvoir du syndicat départemental de la propriété rural du Nord et du Pas-de-Calais), CAMBERLEIN Pierre (GON Hauts-de-France), WGEUX Daniel (NNE), LOCOCHE Thomas (Ports de Lille – disposant du pouvoir de la CCI)
 - 8 présents + 2 pouvoirs

Le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mmes DESMARETZ Florence (DDTM 62 - disposant du pouvoir de la Préfecture 62)
- MM. FOUQUART Xavier (DDTM 59 - disposant du pouvoir de de la Préfecture 59), KARPINSKI Jean-Philippe (AEAP), ASSET Thibaud (VNF - disposant du pouvoir du BRGM), LEJEUNE Laurent (DREAL – disposant du pouvoir de l'ARS)
 - 5 présents + 4 pouvoirs

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Mmes. DOUCHE Christine (CALL), BLONDEL Laurence (MEL), TRUNET Léa (DDTM 59)
- M. PARTIKA José

21 votants présents ou représentés par mandat

EXPOSE : Suite au nouvel arrêté de composition de la CLE en date du 20/01/21, il convient d'engager un renouvellement des instances de direction du SAGE, et en élisant d'abord le Président de la CLE.

Selon les règles de fonctionnement de la CLE, le Président de la Commission Locale de l'Eau assure les responsabilités suivantes :

- Il conduit la procédure d'établissement du projet de SAGE par la CLE, à l'approbation de laquelle il soumet obligatoirement les différentes phases d'avancement ;
- Il est assisté pour cette mission par un Bureau ;
- Il préside toutes les réunions de la CLE ;
- Il signe tous les documents officiels et a, seul, qualité pour engager la CLE ;
- Il représente la CLE dans toutes ses missions de représentation externe, notamment auprès des instances institutionnelles, à moins qu'il n'ait délégué cette fonction.

Il est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux lors de la réunion d'installation de la commission.

Le scrutin est majoritaire à 2 tours. Le vote à main levée est le mode ordinaire. A la demande d'un membre de la Commission Locale de l'Eau, le vote peut avoir lieu à bulletin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

En cas de démission du Président ou cessation de son appartenance à la CLE, cette dernière lors de sa prochaine réunion procède à l'élection de son successeur.

M. BLONDEAU Alain, Maire de Wavrin et représentant de la Métropole Européenne de Lille, est candidat.

Aucun autre candidat supplémentaire ne se déclare.

Aucun participant ne sollicite le vote à bulletin secret.

Décision de la Commission Locale de l'Eau :

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, seul le collège des élus prend part au vote. Un vote à main levée est effectué, via l'outil de sondage WEBEX offrant support à la visioconférence.

18 voix POUR. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **M. Alain BLONDEAU est élu Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle.**


Alain BLONDEAU
Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

The stamp is circular with the text 'MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE' around the top edge and '108' at the bottom. In the center, there is a stylized logo featuring a bird and a tree.